

Séance du

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de Morisel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VAN DE VELDE Michel, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	7	9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BERULLIER Frédéric, M. BOULOGNE Christian, Mme CATEL Chrystèle, M. DUMONT Olivier, M. JULLIEN Francis, M. LEFEVRE Gabriel, M. VAN DE VELDE Michel

Procurator(s) :

M. RETOURNÉ Vincent donne pouvoir à M. BERULLIER Frédéric, M. PEGORARO Marino donne pouvoir à M. VAN DE VELDE Michel

Étai(en)t absent(s) :

Mme DACHICOURT Claire, M. PROYART Hervé

Date de la convocation
10 avril 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Mme COUZEREAU Ophélie, M. DEVOS Jérémy, M. PEGORARO Marino, M. RETOURNÉ Vincent

Date d'affichage
24 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme CATEL Chrystèle

24 avril 2024
et publication du
24 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. VAN DE VELDE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 22 février 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	52 777,85
- un excédent reporté de :	472 276,34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	525 054,19
- un excédent d'investissement de :	128 455,36
- un déficit des restes à réaliser de :	1 092,60
Soit un excédent de financement de :	127 362,76

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	525 054,19
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	525 054,19
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	128 455,36

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Morisel

Le Maire VAN DE VELDE Michel

le(s) secrétaire(s) de séance



